VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES AL'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier **Danziger & Tessier** **Danziger & Tessier**

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,879—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, homologuant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessous intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certaines lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Magnolia, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858 et annexé à un acte passé en étude de Theodore Guyol, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras, sur 63 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas et les lots No 4 et 5 sont ensemble mesurant chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprennent un grand magasin en briques à trois étages désignées par les nos 401 403 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certaines lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C. A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Guyol le 28 mai 1858, comme il est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur en fond sur 88 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Natchez, ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 1, et 88 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Poydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 407 et 411 rue Tchoupitoulas et comprennent un grand magasin double en briques à trois étages.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par le No 13 sur un devis marqué C, lequel dit lot mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et seront vendues sujettes aux baux qui y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet 297, borné par les rues, S Rempart N. Poydras, Barataria et Perdido, désigné par la A sur un devis de voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1907 et mesurant d'après ceui 19 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Poydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 S. Rempart et comprennent un magasin à résidence à deux étages, occupé au rez de chaussée par une buvette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Pilié, et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue S Rempart sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue S Rempart et comprennent un grand magasin double et résidence en briques à deux étages occupés au rez-de-chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue S Rempart sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue S. Rempart et comprennent un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé au rez de chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci-dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de largeur dans le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos 2 et 3, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Darbigny, Felicitas et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Sargent, daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet sur 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 3 formant l'encoignure des rues Clouet et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Magazine et Constance, ladite terre mesure, pied américain, 88 pieds 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magazine de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes; 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 128 pieds 11 pouces 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Nichols, voyer, daté du 8 avril 1845 déposé en l'étude de L. E. Kenny ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844, déposé au bureau de L Hermann, ancien notaire; toutes ces mesures étant données en un plan et un certificat d'arpentage de E. Pilié, voyer, datés du 15 juillet 1891, annexés à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les améliorations sont désignées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Q attenant, et comprenant un magasin équipé cottage double ayant 7 chambres, alcôve bain, etc., de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres chambre à bain, etc. Les maisons ci-dessus sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 130 borné par les rues Magazine, Quatrième, Constance et Troisième, désignée par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds 10 pouces, 5 lignes de face rue Magazine, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième; 45 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur la ligne inférieure; et la, une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue Magazine, 108 pieds, 10 pouces, 4 lignes, de là 30 pieds, 11 pouces 1 ligne de face rue Quatrième, de là sur une ligne parallèle à Magazine, 95 pieds, 3 pouces, 6 lignes et 111 pieds, 7 pouces, 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent un demeure de feu M. Frank Roder, comprenant une grande maison en bois à deux étages, retirée du trottoir, galerie en fer devant, écurie à deux étages et savent à l'arrière. Le maison a corridor, salon, salle à manger, cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, galerie de côté et verre au premier étage. Au second étage corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain, galeries, etc., grande écurie ayant 2 chambres au dessus, citernes, etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, Schillinger. Maison magnifiquement tapissée, gas partout. La maison porte le No 2816 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désignée sur le plan de Pilié par la lettre B, et mesurant d'après lui 31 pieds 3 pouces 4 lignes de façade à la rue Magazine sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles attenant audit lot A sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la neuvième propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre C dans le plan ci-dessus mentionné de Pilié et mesurant suivant celui-ci 64 pieds, 2 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 111 pieds 7 pouces et 4 lignes et formant le coin des rues Magazine et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2642 et 2648 Magazine, à l'enseigne de la rue Quatrième et comprenant une grande bâtisse en briques de trois à deux étages, retirée de la rue avec barrière en fer devant, comprenant dans côté 6 chambres, chambre à bain, 2 citernes, hangar, etc.; l'autre côté contient 9 chambres, chambre à bain, corridor, etc., et trois petites chambres dans le bâtiment extérieur. Maison bien tapissée et ayant le gaz partout.

La dixième et la onzième propriété décrites seront vendues ensemble.

12° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district et ilet que la neuvième propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre D sur ledit plan de Pilié et mesurant d'après lui 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles.

13° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans ledit Quatrième District dans l'ilet No 155, borné par les rues Magazine, Neuvième Camp et Huitième formant l'angle des rues Magazine et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1/4 pouces de face à la rue Magazine sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Neuvième, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond, ouvrant sur la rue Neuvième, établi par un acte passé pardevant J. C. Coffey, ancien notaire, le 29 septembre 1872. Les améliorations sont désignées par les Nos 3129 et 3131 rue Magazine et contiennent un magasin avec chambres au dessus.

14° Un certain lot de terre dans le même ilet que la troisième propriété décrite mesurant 31 pieds 9 1/2 pouces de face à la rue Magazine sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage de l'allée commune qui vient d'être mentionnée. Les améliorations sont désignées par les Nos 3125 et 3127 rue Magazine et contiennent un magasin au rez de chaussée et des chambres à l'étage supérieur.

15° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 64 sur le plan original de la ville de Rickerville, maintenant le No 534, et borné par rue Octavia, Joseph, Franklin (autrefois Green ou St André) et Liberté (autrefois St David), mesurant 202 pieds, 7 pouces, 5 lignes sur les rues Joseph et Octavia, et 270 pieds sur les rues Franklin et Liberté; devant être vendu subdivisé et comme suit, conformément à un plan d'arpentage par Edgar Pilié, daté du 12 juin 1907 à savoir:

Lots 1, 2, 3 et 4 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavia sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 1 formant le coin des rues Octavia et St Liberté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par le No 2030 rue Octavia et comprenant une résidence en bois avec soubassement, retirée de la rue avec barrière en fer devant et contenant 6 chambres, chambre à bain, 2 citernes, hangar, etc.; l'autre côté contient 9 chambres, chambre à bain, corridor, etc., et trois petites chambres dans le bâtiment extérieur. Maison bien tapissée et ayant le gaz partout.

Lots 5 et 6 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Octavia sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Lots 7, 8, 9 et 10 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavia sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 10 formant le coin des rues Octavia et Franklin.

Lots 11, 12, 13, 14 et 15 contigus et mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 15 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Lots 16, 17, 18, 19 et 20 contigus et mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Un des carrés d'ilet les plus désirables dans le Sixième District et entouré de belles demeures.

Toutes les propriétés améliorées seront vendues sujettes à leurs baux et loyers respectifs, le loyer devant revenir aux acquéreurs à dater du jour où les actes de vente seront signés. Des détails complets à l'égard des baux peuvent être obtenus des Encanteurs et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un ou deux ans de crédit, 7 0/0 d'intérêt par an représenté par des billets des acquéreurs, à dater du jour de l'adjudication et garantis par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreurs devant payer en plus et au-dessus du prix d'achat les taxes d'Etat et de ville de l'année 1907 et le coût de tous certificats que l'on pourrait avoir à attacher à la vente. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Dart & Kernan, avocats de l'exécutrice testamentaire.

M. H. L. Forstall, avocat du mineur.

20 oct—20 27—nov 3 10 17 24 26

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Kate H. Hewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 87,043—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Carthagenia Glaspie, veuve de Archibald Smythe exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS O'CONNELL, Greffier.—Dart & Kernan, avocats.

21 nov—21 25 29

Succession de Mme H. W. Tilleton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,310—Division B—Attendu que Adolfo Duqué, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme H. W. Tilleton, décédée, il est par avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier—E. T. Florance, avocat.

21 nov—11

Succession de Lucien Levillier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,255—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Isabella Levillier, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier.—L. A. Hubert, avocat.

20 nov—20 24 29

Succession de Leah (ou Frances) Hinckburn.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 79,765—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté par Adolfe Duqué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS O'CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat.

13 nov—13 17 22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Nicie Anderson Shonbeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 81,677—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Nellie Appleby, veuve de Nicie Anderson Shonbeck, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier.—Richard & Vidrine, avocats.

20 nov—20 24 29

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

De Propriétés du Sixième District

Convenable pour le Marchand, le Capitaliste, le Spéculateur, le Manufacturier, le "Home-seeker", le Jardinier.

Un demi-ilet avec bâtisses

Faisant face à l'avenue Peters borné par les rues Octavia, Tchoupitoulas et Frent. Devant être vendu en bloc.

L'ilet avec bâtisses

Borné par les rues Webster, Laurel, Annonciation et la ligne de Bloomingdale. Devant être offerts en lots.

Emplacement de commerce et Résidence

Sur trois terrains,

Avenue Peters encoignure de la rue Tchoupitoulas, bornés par les rues Louisiane et Annonciation.

JEUDI, 12 DECEMBRE 1907, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Mme Augusta Munsch, tutrice naturelle, et al.

versus John Stortz et als.

No 82,963—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 4 novembre 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédera à vendre à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites à savoir:

Premièrement—Une moitié d'un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et dépendances y appartenant, situés dans la Sixième District de cette ville, dans cette partie autrefois nommé Rickerville, désigné par le No trois sur un plan dressé par B. Brisson et W. Thornton Thompson, voyer, le 23 mars 1849, et déposé en l'étude de J. B. Beard, ancien notaire en cette ville; ledit lot est borné par l'avenue Peters, les rues Octavia, Tchoupitoulas et Frent. La moitié de duquel mesurant deux cent quatre vingt neuf pieds sept pouces cinq lignes de face à l'avenue Peters, sont trente neuf pieds cinq et demi pouces de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Frent; ladite propriété devant être vendue en bloc.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, occupé comme une buvette et résidence, contenant de chaque côté 4 chambres, 2 citernes et etc., comme comme 5397.99 rue Tchoupitoulas, coin de l'avenue Peters.

Deuxièmement—Un certain ilet de terre compris entre les rues Webster, Laurel et Annonciation, et la ligne de Bloomingdale, le ilet étant divisé en quinze et subdivisé en trente, désigné par les lettres A à V, les deux ensemblement sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, sur ledit 18ème jour de septembre 1907, d'après le plan de l'arpentage le lot U mesure trente quatre pieds six pouces de face à la rue Webster, la même largeur sur la ligne du fond, ceux mesurent le pieds quatre pouces et deux lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Laurel, par cent trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Annonciation, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le lot V et contigu audit lot U, et mesurant trente quatre pieds six pouces de face à la rue Webster la même largeur sur la ligne du fond, par cent trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Annonciation; les lots A, B et C inclusivement, ils mesurant chacun trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Annonciation, la même largeur sur la ligne du fond, sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot A formant le coin des rues Webster et Annonciation, le lot D est contigu au dit lot C et mesurant trente trois pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Annonciation, trente trois pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, sont vingt trois pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Webster, et une profondeur de cent vingt six pieds sur la ligne la plus près de la ligne de B contiguë; les lots E, F, G, H et I sont contigus et mesurent chacun trente trois pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Annonciation par une profondeur de trente trois pieds dix pouces et sept lignes dans le fond et cent soixante deux pieds huit pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot J formant l'encoignure de la rue Annonciation et de la ligne de Bloomingdale, et mesurant trente trois pieds onze pouces, et deux lignes de face à la rue Annonciation, trente trois pieds trois pouces et cinq lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la ligne de Bloomingdale de cent soixante deux pieds six pouces cinq lignes entre lignes égales et parallèles; lot K formant l'encoignure de la rue Laurel et la ligne de Bloomingdale et mesurant trente deux pieds huit pouces et une ligne de face à la rue Laurel, trente trois pieds trois pouces cinq lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la ligne de Bloomingdale de 162 pieds six pouces cinq lignes; lots L, M, N, O et P sont contigus et mesurant chacun 32 pieds sept pouces et 5 lignes de face à la rue Laurel, trente trois pieds deux pouces et sept lignes de largeur dans le fond, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent soixante deux pieds six pouces; le lot Q est contigu au lot P et mesurant trente deux pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Laurel par trente trois pieds un pouce et deux lignes de largeur dans le fond par une profondeur sur la ligne de côté vers la ligne Bloomingdale de cent trente pieds et d'une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Webster de cent vingt huit pieds. Cette propriété devant être offerte et vendue en lots. Les lots R, S et T sont contigus et mesurant chacun trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Laurel la même largeur dans le fond, par cent vingt huit pieds entre lignes égales et parallèles, le lot T formant l'encoignure des rues Laurel et Webster.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, contenant quatre chambres, citerne, hangar, etc., 419 rue Webster, entre les rues Laurel et Annonciation.

Troisièmement—Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'ilet comprenant l'avenue Peters, les rues Tchoupitoulas, Louisiane et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un devis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 19me jour de septembre 1907, d'après lequel dit devis, ledits lots mesurant chacun 30 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à l'avenue Peters par une profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles. Lots désigné par le No un formant l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Tchoupitoulas, devant être vendu en bloc.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en bardeaux, contenant 8 chambres citerne, hangar, écuries, etc., et comme comme 5400 rue Tchoupitoulas, coin de l'avenue Peters.

Termes et Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance en un et deux ans avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti en leur paiement par ledit vendeur et privilège sur la propriété; l'acte ou les actes de vente devant contenir la non-aliénation et autres clauses de sécurité et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1907; l'acte ou les actes de vente devant être passé pardevant Jerome B. Rosser, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur et prendre passage un des jours de la signature de l'acte de vente; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

James C. Henriques, James B. Rosser, Jr., avocats.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 9 10 11 12

Jas. A. Brennan et fille.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

1838 rue Painters, entre les rues N. Roman et Prieur.

Succession de Antoine et Antoinette Solario. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 84 061.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 24 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 783 rue Union, en vertu d'un jugement de cette Cour, Division C, daté et signé le 29 novembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 304 borné par les rues S. Franklin, Bassin, Perdido et Gravier, lequel lot est désigné par le numéro 11 sur un plan de C. A. de Armas, voyer, daté le 7 février 1850, déposé en l'étude de O. De Armas ancien notaire, comme plan No 9 du livre des plans No 3; ledit lot mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes et demie de face à la rue S. Franklin par cent vingt cinq pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur.

Cette propriété est presque dans le centre du commerce et ne pourrait pas être mieux située pour un placement en sûreté productif que en enchérir.

Conditions—Une moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il en a devant être représentée par un billet à recevoir en montant de telle balance, portant intérêt de la date de l'adjudication à telle échéance publique, devant être fait à l'ordre de et signé et endossé par tel acquéreur; ledit billet à recevoir devant être fait payable en un an de sa date portant intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date, et devant être garanti par lien de vendeur, privilèges et hypothèques sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer, en plus du prix d'achat, tous les frais de tels certificats qui se raient requis, et payer pour l'acte de vente pardevant John Wagner, notaire, et aussi devant payer en plus toutes les taxes dues sur ladite propriété pour l'année 1907. Les loyers de ladite propriété ne devant être collecté par l'acquéreur qu'après le passage de l'acte de vente. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

O. F. Claiborne, avocat pour les demandeurs.

E. Brunet, avocat pour les défendeurs.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 15

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

MEUBLES DE MAISON, INSTALLATIONS ET ORNEMENTS.

Succession de Mme Christina Miller, veuve de Jacob Rein.

No 83,904—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 839 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 novembre 1907, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, aux lieux No 1224 rue Tchoupitoulas entre les rues Erato et Thalie—

Un lot de meubles de maison,

d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

J. B. Rosser, avocat.

14 nov—14 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Placement Productif en le Cottage Double,

Nos 444 et 446 rue S. Franklin.

E. J. Rahders et al vs John H. Rahders et als.

No 83,351—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 839 rue Carondelet—JEUDI, 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 21 octobre 1907 et signé le 7 novembre 1907 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois à un étage avec mansarde, productif et central, Nos 444 et 446 rue S. Franklin contenant sept chambres de chaque côté. Le terrain est décrit comme:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 304 borné par les rues S. Franklin, Bassin, Perdido et Gravier, lequel lot est désigné par le numéro 11 sur un plan de C. A. de Armas, voyer, daté le 7 février 1850, déposée en l'étude de O. De Armas ancien notaire, comme plan No 9 du livre des plans No 3; ledit lot mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes et demie de face à la rue S. Franklin par cent vingt cinq pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur.

Cette propriété est presque dans le centre du commerce et ne pourrait pas être mieux située pour un placement en sûreté productif que en enchérir.

Conditions—Une moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il en a devant être représentée par un billet à recevoir en montant de telle balance, portant intérêt de la date de l'adjudication à telle échéance publique, devant être fait à l'ordre de et signé et endossé par tel acquéreur; ledit billet à recevoir devant être fait payable en un an de sa date portant intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date, et devant être garanti par lien de vendeur, privilèges et hypothèques sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer, en plus du prix d'achat, tous les frais de tels certificats qui se raient requis, et payer pour l'acte de vente pardevant John Wagner, notaire, et aussi devant payer en plus toutes les taxes dues sur ladite propriété pour l'année 1907. Les loyers de ladite propriété ne devant être collecté par l'acquéreur qu'après le passage de l'acte de vente. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

O. F. Claiborne, avocat pour les demandeurs.

E. Brunet, avocat pour les défendeurs.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

E. Randolph Gurley.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de Valeur du 7me District

Contigue à la "Water Purification Plant."

Cottage et 5 lots de terre

Coin des rues Gen'l Ogden et Cohn, et portant le No municipal 1901 rue Gen'l Ogden.

Lavinia Johnson vs Gus. A. Mattie.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 83,660—Division D.

EN vertu d'un ordre de jugement par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, rendu et signé en Cour ouverte le 18 octobre 1907 et lu et signé le 24 octobre 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne—MARDI, le 3 décembre 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre situés dans la ville de la Nouvelle Orléans en cette portion autrefois connue comme Carrollton, et désignés par les numéros 21 et 22 d'après un devis annexé à un acte de vente par B. N. Fortier à A. Robinson, passé pardevant Frederick Deibel, un notaire en cette ville, le 21 février 1871 dans l'ilet 102, borné par les rues Eagle ou Mary, Cohn, Huntley maintenant Spruce, et Jackson, maintenant Général Ogden. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 22 formant l'encoignure des rues Jackson, maintenant Général Ogden, et Cohn, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connue par le numéro municipal 1901 rue Général Ogden.

2° Un autre certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 20 sur le plan ci-dessus mentionné. Ledit lot No 20 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

3° Un autre certain lot de terre dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné comme lot No 19 sur le plan ci-dessus. Ledit lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

4° Un autre certain lot de terre dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 18 sur le plan ci-dessus décrit. Ledit lot No 18 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou General Ogden, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, les actes de vente pardevant Busière Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs, et devant assumer les taxes d'Etat pour 1907; un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

F. Rivers Richardson, avocat pour la demanderesse.

J. J. McLaughlin, avocat pour le défendeur.

27 oct—nov 3 10 17 24—déc 1 3

W. R. Metzler.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Dentistes Attention!

EN vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté et signé le 7 novembre 1907, in re No 83 613, Succession de C. Geo Lanaux, adresser à Geo. Lanaux, administrateur et par lui autoriser, le vendra:

Vendredi, le 22 novembre 1907,

A 11 heures a. m.

Au No 312 de la rue Carondelet.

Un assortiment de choix d'appareils de dentistes se composant de: une chaise dentaire et accessoires, une machine à pied, un vulcanisateur, une trousse de voyage et instruments dentaires, etc., ainsi qu'un chien "pointer" de race et une montre Elgin avec chaîne. Le tout d'après inventaire.

Conditions—Comptant

W. R. METZLER, Encanteur.

Geo. Lanaux, administrateur.

Chas F. Claiborne, avocat.

10 nov—10 17 19 22

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, le 26 Novembre 1907.

In re. Dorothy Wagner, femme de Frederick Glaeser, vs Frederick Glaeser.

No 86,641, Cour Civile de District Div. B.

Bâtisse de Valeur à Trois Etages,

No 729 RUE CONTI,

(Entre les rues Royale et Bourbon)

Que 200 pieds de la Maison de Cour de Deux Millions de Dollars, maintenant en construction.

Cette Propriété n'a pas d'égale pour objet de spéculation.

Devant être vendue à la Bourse des Propriétés Foncières de la N. O., No 311 rue Baronne, A MIDI.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu de et conformément à un jugement rendu le 21me jour d'octobre 1907 et signé le 25me jour d'octobre A. D. 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ordonnant et décrétant une dissolution de la communauté, et en vertu d'un ordre daté et signé le 25me jour d'